

Lettre ouverte au sujet de la mort de Victorine Dartois

Chère Madame, cher Monsieur,

Aujourd'hui, la France entière pleure **Samuel Paty**, professeur d'histoire décapité par un islamiste de 18 ans. Mais, juste avant cet acte de guerre commis contre notre peuple, les Français avaient été bouleversés par d'autres meurtres atroces, commis non pas par des terroristes mais par des délinquants «ordinaires».

Aujourd'hui, la photo de Samuel Paty est dans tous les journaux, sur tous les écrans. Hier c'était le visage doux d'une jeune fille de 18 ans. Une jeune fille nommée Victorine Dartois qui, un soir d'octobre, n'est jamais rentrée chez ses parents et qui a été retrouvée deux jours plus tard dans un ruisseau, noyée, son pantalon au bas des jambes.

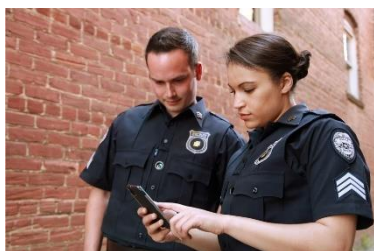


Une tragédie chasse l'autre dans la ronde de l'actualité. Mais nous n'avons pas oublié le calvaire de Victorine. Nous ne devons pas l'oublier. Car nous en savons plus désormais sur son meurtrier et ce que nous savons prouve que **cette mort n'est pas simplement «la faute à pas de chance»**.

L'homme qui a avoué avoir tué Victorine se nomme Ludovic Bertin. Il est né à Vénissieux en 1995, de parents martiniquais.

Il est père d'un garçon «en bas âge» et serait gérant d'une entreprise. Ludovic Bertin s'affichait abondamment sur les réseaux sociaux sous le pseudonyme de «Neg Benz» : «Sourire aux lèvres, pouce en avant ou majeurs dressés sur le capot d'une grosse Mercedes, à cheval sur un deux-roues ou encore tenant un pitbull en laisse», comme le rapporte le *Dauphiné Libéré*.

Comme le dit pudiquement le journal, Ludovic Bertin avait «tous les codes de la rue». Autrement dit, tous les codes du délinquant.



Personne ne sera donc vraiment surpris d'apprendre que Ludovic Bertin était, en effet, bien connu des services de police et de la justice. **Le procureur adjoint de Grenoble a confirmé que Ludovic Bertin avait «déjà été condamné pour une dizaine de délits de droit commun» : port d'arme, violence, stupéfiants...**

En fait, Ludovic Bertin était considéré comme «un petit caïd de quartier» à Villefontaine, là où il habitait, non loin de chez Victorine.

En 2019 encore, selon le *Dauphiné*, le tribunal de Lyon l'a condamné pour des vols avec effraction commis dans l'Est lyonnais courant 2017 et 2018, mais... sans qu'il soit écroué.

Car en effet, malgré son pedigree déjà chargé, Ludovic Bertin n'a jamais été emprisonné! A chaque fois, les peines qui ont été prononcées contre lui ont fait l'objet «d'aménagements», comme l'a dit le procureur-adjoint.

Malheureusement, nous savons tous que ce laxisme invraisemblable est le fonctionnement habituel de la justice française. Comme l'écrit **Thibault de Montbrial** dans son dernier livre *Osons l'autorité* :

«En matière de délit, la prison ferme n'est prononcée que pour des actes particulièrement graves, ou lorsque le prévenu a déjà un casier très fourni. J'exerce devant les tribunaux depuis vingt-cinq ans, et **je n'ai besoin d'aucune statistique pour savoir que la doxa judiciaire prescrit d'épargner la**

prison ferme aux primo-délinquants, et même à nombre de récidivistes dès lors qu'ils présentent des garanties de réinsertion jugées suffisantes, telle une miraculeuse promesse d'embauche, y compris lorsque celle-ci a été miraculeusement établie la veille de l'audience.»

Certains magistrats croient encore naïvement que «la prison est l'école du crime» et qu'il faut donc éviter le plus possible d'y envoyer les délinquants. Qu'il faut «aménager» leur peine et leur prescrire des «mesures alternatives».



Mais la réalité, c'est que les délinquants vivent ces «mesures alternatives» comme de l'impunité, et que l'impunité est la véritable école du crime, et même l'université du crime.

Comme l'explique un policier :

«Si vous avez une personne en détention et qu'elle sait qu'elle risque d'aller en prison, elle change. Soudain, ils veulent vous parler, soudain ils veulent un avocat, soudain ils sont en larmes et veulent voir leur famille, soudain ils demandent à leur femme d'apporter leurs photos préférées des enfants. Ils vous appellent "Monsieur" et fument cigarette sur cigarette. Lorsque vous faites comparaître les mêmes types pour une infraction qui ne risque pas de les envoyer en prison, ils ricanent, ils se pavant et ils vous disent qu'ils espèrent que vous et votre famille allez mourir du cancer.»

Et les criminologues savent bien que plus un individu accumule les délits, plus le risque est grand qu'il commette un jour des agressions violentes, et même qu'il finisse par tuer.



Le trajet suivi par Ludovic Bertin est le trajet banal suivi par des milliers et des milliers de délinquants, qui accumulent les délits, de plus en plus graves, sans que la justice ne réagisse avec fermeté. Jusqu'à ce qu'enfin ils commettent le crime «de trop» qui les enverra en prison : un viol, des coups et blessures, un meurtre...

Ludovic Bertin a déclaré qu'il avait croisé fortuitement Victorine, qu'ils se seraient disputés et qu'il l'aurait étranglée sous le coup de la colère.

Cette version est invraisemblable, car Victorine était unanimement décrite comme une jeune fille timide et de caractère doux. Ludovic Bertin n'a certainement pas tout dit. On peut penser qu'il aura fait des avances à Victorine et que celle-ci les aura repoussées... Lui-même aimait à se décrire comme un séducteur : «Les filles ne me résistent pas», disait-il à ses amis.

Mais il est à peu près certain que, si Ludovic Bertin n'a pas hésité à tuer une jeune femme qui ne l'avait jamais rencontré, c'est parce qu'il était habité par un profond sentiment d'impunité, le sentiment d'impunité que lui avait donné ses nombreuses rencontres avec la justice.



Les tenants du laxisme judiciaire répètent sans cesse que «le risque zéro» n'existe pas. Et bien sûr, le risque zéro n'existe pas. Mais trop souvent le hasard a bon dos. Beaucoup de crimes et délits pourraient parfaitement être évités si la justice agissait avec rapidité et fermeté.

Si le parcours délinquant de Ludovic Bertin avait été interrompu dès son commencement par un séjour en prison, ou bien si ses nombreux délits l'avaient conduit pour longtemps derrière les barreaux, comme cela aurait dû être le cas, Victorine serait encore en vie aujourd'hui.



Depuis ses tout débuts, l'Institut pour la Justice se bat contre la soi-disant fatalité du crime. Pour que des solutions de bon sens et à l'efficacité prouvée permettent à chacun de vivre en sécurité.

La mort de Victorine Dartois nous montre malheureusement que notre combat pour une justice plus protectrice est plus que jamais d'actualité.

Nous n'existons et n'agissons que par vous et pour vous. Pour les victimes et pour tous ceux qui ne se résignent pas à devoir baisser la tête face à la criminalité.

Vous pouvez compter sur notre entière détermination.

Avec tout mon dévouement,

Laurence Havel

Source : Site internet [Institut pour la Justice](#) – 10.20

Mise en forme : APV

Date de parution sur www.apv.org : 17.11.20